

Le mot du Maire

Chères Courlanaises, chers Courlanais,

L'année 2025 s'achève dans un contexte national complexe, marqué par des incertitudes politiques, économiques et sociales qui touchent toutes les communes de France. La réduction des dotations et des aides de l'État rend la gestion communale toujours plus exigeante.

Malgré cela, votre conseil municipal reste mobilisé pour faire avancer les projets de notre village. Cette année, nous avons pris la décision de transformer le relais vélo en un local à vocation professionnelle ou paramédicale, afin de répondre à de nouveaux besoins et de dynamiser la vie locale.

Deux box de 20 m² ont été aménagés par notre employé communal au printemps, dont un reste actuellement disponible à la location.

Les travaux de rénovation et de sécurisation du terrain de pétanque sont en cours, et les abords du local technique ont été finalisés avec la pose d'un portail et d'une clôture, contribuant ainsi à l'embellissement et à la fonctionnalité de nos équipements.

Je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal, le personnel communal et tous ceux qui, par leur engagement, participent à la vie de Courlans.

Au nom du conseil municipal, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, placées sous le signe du partage et de la convivialité.

Alain PATTINGRE
Maire de Courlans



Départ à la retraite de Didier COLIN

Notre employé communal Didier COLIN, en poste depuis le 01 mars 2016, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, Didier a assuré, avec sérieux et dévouement, une présence quotidienne au service des habitants de Courlans.

Le Conseil municipal, l'ensemble du personnel communal ainsi que la population de Courlans s'associent pour lui adresser leurs plus sincères remerciements et lui souhaiter une belle et heureuse retraite, bien méritée après toutes ces années de travail au service de la commune.



Depuis le 13 octobre 2025, la commune de Courlans a eu le plaisir d'accueillir le successeur de Didier, il s'appelle Hubert DUFORT.

Durant six semaines, Didier et Hubert ont travaillé côté à côté afin d'assurer une transmission complète et sereine des connaissances et des savoir-faire liés au poste. Grâce à cette période de collaboration, Hubert a pu découvrir toutes les facettes du métier et s'intégrer progressivement à l'équipe communale.

La commune de Courlans lui souhaite la bienvenue et beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions au service des habitants.



PANNE DE COURANT

Les coups de vents, les tempêtes !!! comment s'y préparer ?

Madame, Monsieur,

En raison de la recrudescence des aléas climatiques (vents forts, tempêtes, etc.) et de l'expansion géographique de bioagresseurs fragilisant l'état de santé des bois et forêts (arbres morts et malades en particulier pour le châtaignier, le frêne et l'épicéa), le réseau public de distribution d'électricité géré et exploité par la société Enedis est plus fréquemment soumis à des dommages lourds qui se manifestent par des coupures d'alimentation conséquentes, à la suite notamment de chutes d'arbres sur les lignes électriques.

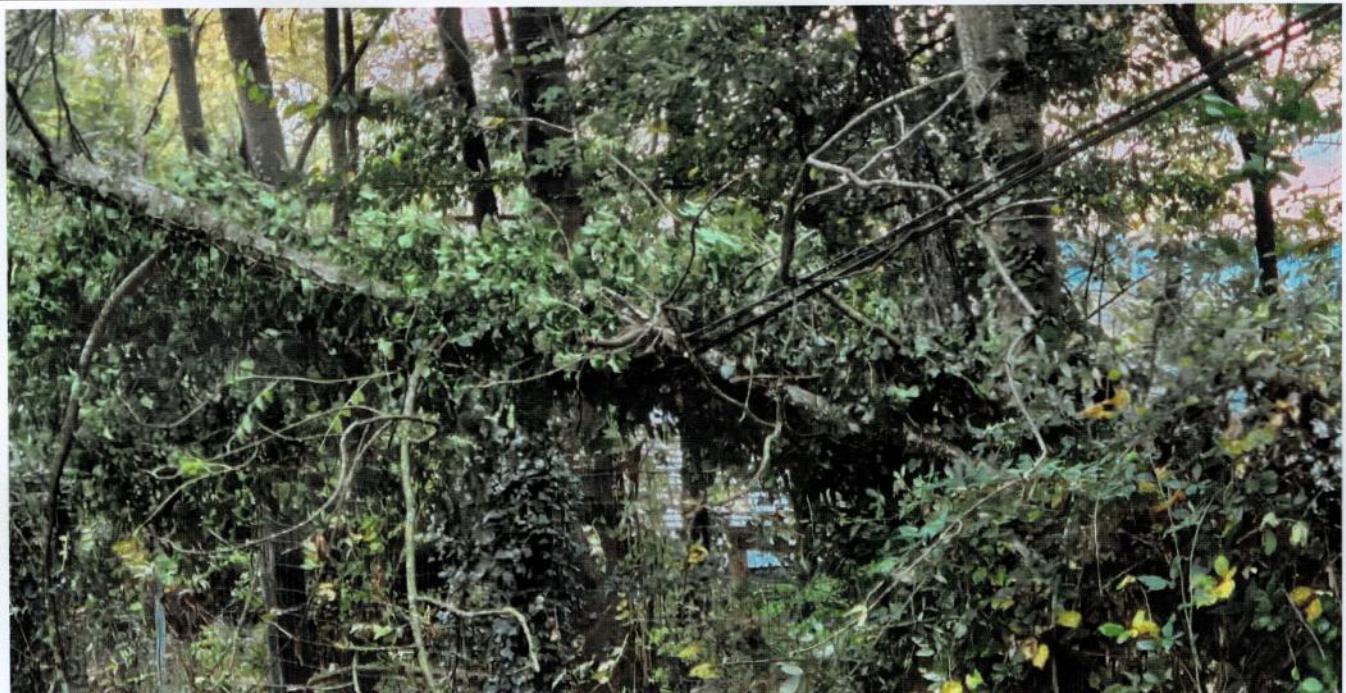
Suites aux études et recensements menés par Enedis, il apparaît que des arbres plantés sur certaines propriétés de notre commune de COURLANS présentent des dangers pour les ouvrages du réseau de distribution d'électricité. Il importe de savoir que les branches d'un arbre peuvent entrer en contact avec les câbles électriques lors d'épisodes venteux. En pareil cas, les microcoupures qui peuvent se produire sont susceptibles de provoquer des dégâts sur les installations électriques intérieures des particuliers ou sur du matériel appartenant à des entreprises et contenant des composants électroniques.

Toutefois, le droit conféré à Enedis d'abattre ou d'élaguer les arbres gênants à proximité des lignes électriques n'implique pas le transfert de la garde de ces arbres dont les propriétaires demeurent les seuls gardiens, au sens de l'article 1242 du code civil.

En tant que propriétaire concerné, vous êtes tenu de surveiller l'état de vos arbres voisins des lignes électriques. Il vous est rappelé que vous êtes tenu de surveiller leur état et de veiller à leur élagage/abattage. Vous aurez ainsi à supporter le coût de l'élagage/abattage de ces arbres et votre responsabilité sera engagée si l'un d'eux est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique, propriété de la commune exploitée par Enedis.

Nous espérons pouvoir compter sur votre entière coopération dans le sens de l'intérêt général et pour la sécurité de l'alimentation électrique sur notre commune.

Alain PATTINGRE



Téléthon

La commune de Courlangs ainsi que les associations ont souhaité participer et faire participer les Courlanais et Courlanaises au Téléthon 2025 avec différentes animations.

Une vente de vin chaud sera réalisée par le foyer rural

Une animation musicale

Une exposition de voiture ancienne se tiendra sur le parking de la mairie.

Une vente de gâteaux et buvette sera assuré par l'association des parents d'élèves : l'Ecole Buissonnière.

Un repas peut être réservé auprès de la mairie avec le flyer ci-joint avant le 25 novembre 2025.

NOUS COMPTONS SUR CET EVENEMENT POUR REUNIR LE PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNE POUR CETTE BONNE CAUSE ET RENFORCER LES LIENS SOCIAUX ENTRE LES COURLANAIS ET COURLANAISES

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

La détection précoce des nids de frelons asiatiques est cruciale pour la sécurité et l'environnement.

Caractéristiques visuelles : nids primaires (5-7 cm) au printemps, nids secondaires (jusqu'à 1m) en été/automne

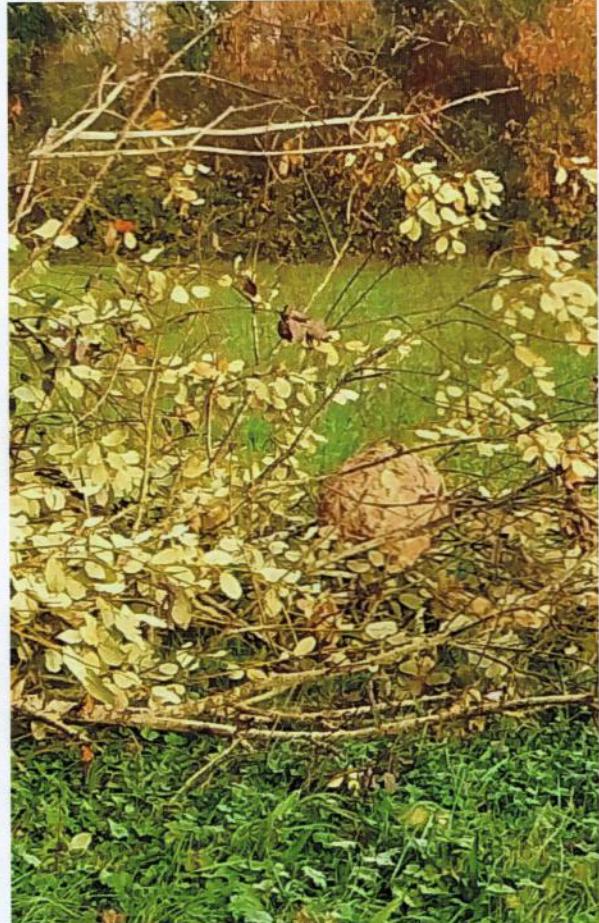
Signes d'activité : vols constants, bruits de grattage, allées et venues fréquentes

Lieux privilégiés : arbres, structures creuses, près des points d'eau

Précautions : ne jamais s'approcher, contacter des professionnels spécialisés

Actions : prévenir la mairie, vérifier son assurance habitation et signalier les nids sur la plateforme : <http://lefrelon.com> ou tél : 03 81 47 79 20

Cette automne la mairie a fait détruire 6 nids de frelons asiatiques



Pour plus de renseignements : contact@fredonbfc.fr

Dates à retenir dès à présent

Repas de convivialité des ainés : la Municipalité recevra les aînés de la Commune (à compter de 73 ans) le 30 novembre 2025 à partir de 12h.

TELETHON 2026 : organisé par l'ensemble des associations de Courlans et la municipalité (modalités ci-joint)

Les vœux du Maire auront lieu le 17 janvier 2026 à 11h qui sera un moment d'échange et de partage des projets pour l'année à venir.

ACTIVITES FOYER RURAL

Atelier Peinture : tous les mardis et mercredis de 14h30 à 17h au caveau renseignement au 06.89.03.24.25.

Danse Country : les jeudis de 18h à 20h30 renseignements au 07.81.39.02.12

Depuis cette année, une section GYM SENIORS a été créée le mercredi de 17h à 18h

Une croisière sur le Rhin est prévue du 01 au 05 septembre 2026

ECOLE BUSSONNIERE

Vente de sapins flyer ci-joint



Mairie

330 Rue Robert Morland
39570 COURLANS

Tel : 03 84 47 12 05
mairiedecourlans@wanadoo.fr
www.courlans.fr

Secrétariat de Mairie

Accueil du public
L. MA.J.V : 8h30 à 12h00
Mardi : 16h00 - 19h00

Permanences du Maire

et d'un adjoint

Sur Rendez-vous auprès du
secrétariat de Mairie

Directeur de Publication

Alain Pattingre

Rédaction & Conception

Equipe municipale

Impression

Mairie de courlans

Mairiedecourlans@wanadoo.fr

Crédits

Commune de Courlans